TITRES RESTAURANT ET INDEMNITÉS

Titres restaurant, tenue de travail, médaille du travail

TITRES RESTAURANT

Pour les salariés effectuant des plages horaires :

12h00 – 13h30

18h30 – 20h00

1 titre restaurant par plage travaillée

ÎLE-DE-FRANCE	RESTE DE LA FRANCE
8 €	**7,40 €**
dont 4 € employeur	dont 3,70 € employeur

Pas de titres pendant les absences (congés payés, maladie, RTT...)

INDEMNITÉ TENUE DE TRAVAIL

6 €
par mois

Au prorata de la présence en magasin

Pour les salariés devant porter et entretenir leur tenue professionnelle.

MÉDAILLE DU TRAVAIL

22,50 €
par année d'ancienneté